**LE PROGRAMME SOUTIEN AUX JEUNES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme et descriptif | Commentaires | Recommandations de l’exécutif |
| **AIDE FINANCIÈRE INDIVIDUELLE**  **Projet de réinsertion sociale/démarche prosociale**  Réponse à différents besoins tels que : équiper un nouveau logement, se rendre au travail, à l’école ou s’inscrire au centre de loisirs du quartier.  **Nombre de prix/bourses par année :**  Chacune des demandes est étudiée, montants variables selon les besoins. | • Programme fort apprécié mais qui mérite d’être mieux connu, diffusé dans tout le réseau (tout comme les autres prix et bourses de la FQJC).   * • Il serait pertinent de revoir les mécanismes d’attribution/remboursement des fonds afin d’accélérer le processus. | • Une publicité attirante entourant la FQJC devrait également être disponible pour les équipes et les jeunes suivis sous LSJPA, afin qu’ils puissent mieux connaitre les possibilités offertes par la FQJC.  • Hausser la valeur des trousses de départ à 800 – 1 000 $ (marge de manoeuvre laissée au jury)  • Hausser le seuil à 1 500 $ pour les projets à référer au CA  • Laisser la marge de manoeuvre totale au jury pour référer au CA toute demande inférieure à 1 500 $ |

*Première page*

AIDE FINANCIÈRE INDIVIDUELLE

Les familles de nos jeunes manquent parfois de tout. Équiper un nouveau logement, se rendre au travail, à l’école ou s’inscrire au centre de loisirs du quartier est au-dessus de leurs moyens.

Tout jeune faisant l’objet d’une ordonnance en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* peut, par l’entremise de son intervenant social ou de son éducateur, demander l’aide financière de la Fondation au moment de l’actualisation d’un projet de réinsertion sociale

Toutes les demandes sont étudiées, sans exception.

**À noter :**

* Les demandes de 1500$ et plus seront traitées lors du prochain conseil d’administration suivant la demande.
* Les demandes de moins de 1500$ seront traitées par un comité dans les jours qui suivront la réception de la demande.
* À titre d’idée de valeur, la FQJC peut offrir un trousseau de départ pour la vie autonome d’un montant de 800$ à 1000$ selon les besoins réels du jeune.

**IMPORTANT :**

• Seules les demandes transmises au moyen de notre formulaire Web seront traitées.  
• La demande présentée doit s’inscrire en complément au panier de services du Centre jeunesse et non s’y substituer

**Exigences :**

• Le jeune doit résider au Québec et faire l’objet d’une ordonnance en vertu de la LSJPA.  
• Il doit entreprendre (ou avoir entrepris) une démarche prosociale (école, travail, loisirs, logement, santé, etc.).  
• Il doit rédiger une lettre pour expliquer sa motivation.  
• La demande doit être faite par un intervenant.  
• L’intervenant doit expliquer comment le jeune et sa famille contribuent financièrement – ou d’une autre façon – à la réussite de son projet de réinsertion.

*Deuxième page*

La Fondation s’efforce de répondre aux besoins des jeunes dans divers aspects de leur vie : l’école, le travail, les loisirs, le logement, la santé ou autre. Aussi, tout jeune assujetti à une ordonnance de la [**Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents**](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/) peut obtenir de l’aide financière par l’entremise de son intervenant. Si vous intervenez auprès des jeunes, vous pouvez faire une demande au moyen de ce formulaire.

IMPORTANT

• Seules les demandes transmises au moyen de notre formulaire Web seront traitées.

• La demande présentée doit s’inscrire en complément au panier de services du Centre jeunesse et non s’y substituer

**Exigences :**

• Le jeune doit résider au Québec et faire l’objet d’une ordonnance en vertu de la LSJPA.  
• Il doit entreprendre (ou avoir entrepris) une démarche prosociale (école, travail, loisirs, logement, santé, etc.).  
• Il doit rédiger une lettre pour expliquer sa motivation.  
• La demande doit être faite par un intervenant.  
• L’intervenant doit expliquer comment le jeune et sa famille contribuent financièrement – ou d’une autre façon – à la réussite de son projet de réinsertion.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme et descriptif | Commentaires | Recommandations de l’exécutif |
| **BOURSES D’ÉTUDES RUBY-CORMIER**  Mme Ruby Cormier, qui fut administratrice et gouverneure de la Fondation, s‘est impliquée dans plusieurs activités. Elle a donné de l’espoir et de la confiance aux jeunes en instaurant des bourses d’études dont les fonds étaient puisés à même son épargne.  Objectif spécifique  Encourager et de soutenir le parcours scolaire (formation générale ou professionnelle) d’un jeune.  Nombre de prix/bourses par année : | • Une bourse fort intéressante qui devrait se poursuivre surtout pour être offerte dans une optique d’accompagnement des jeunes dans leur parcours scolaire, visant surtout à encourager le maintien scolaire sur du long terme (ex. : 2-3 ans).  • Offrir des bourses à des montants variables, selon le niveau académique du jeune et le programme d’études.  • Les montants alloués devraient surtout assurer le soutien du parcours scolaire, à plus | • Offrir minimalement 7 bourses annuellement  • Instituer 2 niveaux de bourses (750 $ secondaire / 1 000 $ collégial) de soutien à l’engagement dans un parcours scolaire (persévérance)  • Ne pas limiter à 1 fois la demande d’une bourse Ruby-Cormier |

*Première page*

BOURSES D’ÉTUDES RUBY-CORMIER

Mme Ruby Cormier, qui fut administratrice et gouverneure de la Fondation, s‘est impliquée dans plusieurs activités. Elle a donné de l’espoir et de la confiance aux jeunes en instaurant des bourses d’études dont les fonds étaient puisés à même son épargne.

Cette bourse provinciale, est offerte toute l’année aux jeunes sous la LSJPA admissibles.

Sept (7) bourses, sont offertes annuellement d’une valeur de 750 $ chacune pour le niveau secondaire et de 1000$ chacune pour le niveau collégial. Elles ont pour objectif d’encourager et de soutenir les jeunes toujours impliqués dans la poursuite de leur parcours scolaire (formation générale ou professionnelle) ou qui décident de se réengager de façon sérieuse dans un projet d’études.

Il est possible pour un jeune de recevoir une première bourse pour son secondaire de 750$ et par la suite de faire une demande pour recevoir la bourse pour le niveau collégial de 1000$.

*Deuxième page*

La Fondation accorde beaucoup d’importance à la scolarisation des jeunes. Elle offre annuellement sept (7) bourses d’une valeur de 750 $ chacune pour le niveau secondaire et de 1000$ chacune pour le niveau collégial. Elle souhaite ainsi encourager et soutenir autant de jeunes contrevenants désireux de parfaire leurs études et qui s’investissent dans leur formation générale ou professionnelle. Pour en faire la demande, utilisez le formulaire ci-dessous. »

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme et descriptif | Commentaires | Recommandations de l’exécutif |
| **BOURSE D’ÉTUDES MARIE\_ANNE\_BOUCHARD**  Mme Marie-Anne Bouchard, réceptionniste au centre Cité-des-Prairies dans les années 1980, savait accueillir les employés, jeunes, parents et visiteurs avec chaleur et amitié. Sa voix ensoleillait le quotidien de chacun. Elle soulignait sans relâche les résultats scolaires des jeunes, qu’elle finissait par tous connaitre, cimentant ainsi le travail de réadaptation élaboré par les professionnels.  **Objectif spécifique**  **Récompenser une réussite importante dans un parcours scolaire.**  **Nombre de prix/bourses par année :**  Un (1) prix de 750$ | Une bourse qui parfois peut être confondue avec la bourse RUBY-CORMIER, il faut donc s’assurer de bien les distinguer (RUBY-CORMIER = maintien/persévérance vs. MARIE-ANNE-BOUCHARD = récompense/méritas)  • Plusieurs fondations associées aux CJ offrent déjà des bourses scolaires. La bourse RUBY-CORMIER se distinguerait par sa volonté d’encourager la persévérance et le maintien à plus long terme… mais MARIE-ANNE-BOUCHARD, comment s’assurer de la distinguer des autres bourses déjà offertes par les autres fondations? | • Confier au comité Développement et rayonnement le soin de revoir la stratégie de mise en marché dont les textes et de faire la distinction entre les divers prix en mettant l’emphase sur l’aspect récompense et réussite. On vient valoriser la finalité, l’accomplissement.   * • Bourse offerte exclusivement aux jeunes sous LSJPA admissibles provenant de toutes les régions du Québec * • Hausser la bourse à 1 000 $ |

*Première page*

BOURSE D’ÉTUDES MARIE-ANNE-BOUCHARD

Mme Marie-Anne Bouchard, réceptionniste au centre Cité-des-Prairies dans les années 1980, savait accueillir les employés, jeunes, parents et visiteurs avec chaleur et amitié. Sa voix ensoleillait le quotidien de chacun. Elle soulignait sans relâche les résultats scolaires des jeunes, qu’elle finissait par tous connaitre, cimentant ainsi le travail de réadaptation élaboré par les professionnels.

Cette bourse provinciale, d’une valeur de 1000 $, est offerte annuellement par le biais d’un concours aux jeunes sous la LSJPA admissibles.

Elle récompense une réussite importante dans un parcours scolaire. On veut valoriser la finalité, l’accomplissement.

La prochaine date des dépôts de candidatures est le « « « « « « «

*Deuxième page*

Cette bourse provinciale, d’une valeur de 1000 $, est offerte annuellement par le biais d’un concours pour récompenser un jeune qui a obtenu une réussite importante dans son parcours scolaire. Pour présenter une candidature, utilisez le formulaire ci-dessous

La prochaine date des dépôts de candidatures est le « « « « « « «

**LE PROGRAMME SOUTIEN AUX INTERVENANTS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme et descriptif | Commentaires | Recommandations de l’exécutif |
| **PRIX EXCELLENCE AU QUOTIDIEN RAYMOND-GINGRAS**  L’importance de rendre hommage aux intervenants de proximité et un don de M. Raymond Gingras ont permis la création de ce prix. M. Gingras a été administrateur à la Fondation pendant de nombreuses années. Il fut le trésorier à l’époque de l’expansion de notre oeuvre. Nos avoirs sont modestes, mais la Fondation en doit une grande partie à la gestion éclairée de M. Gingras.  Objectif spécifique  Récompenser les compétences de deux professionnels en centre jeunesse qui oeuvrent auprès des jeunes contrevenants, un intervenant en réadaptation et un intervenant psychosocial, et dont les qualités inspirantes sont reconnues par leurs pairs.  Nombre de prix/bourses par année :  Deux (2) prix de 1000$ (jury de sélection et tirage au sort, les CISSS/CIUSSS récompensés ne peuvent pas déposer deux années de suite) | Indiquer clairement les critères selon lesquels les candidats seront évalués de sorte à éviter que ceux qui ont de meilleures plumes fassent gagner leur candidat mais que ce soient des critères objectifs et mesurables qui tranchent la décision.  • Surtout, ne pas faire de tirage au sort… faire un réel choix sur des personnes qui se démarquent, quitte à revoir les critères pour évaluer les candidatures.  • Offrir une rétroaction aux autres candidats (perdants) tout en leur offrant une attestation ou en soulignant l’excellence auprès de leurs supérieurs, suggérant même que l’employeur puisse souligner cette reconnaissance (ex. : le principe des prix comme les Gémeaux, même s’il n’y a qu’un gagnant, le simple fait d’être nominé est une distinction en soit qui est gratifiante). | • Instaurer un jury   * Susciter les milieux à reconnaitre les candidats dans leurs installations avant même la divulgation au récipiendaire provincial du prix * • Utiliser notre tableau d’honneur pour informer le public de toutes les candidatures * • Correspondance avec tous le nominés pour les informer de leur mise en candidature |

*Première page*

PRIX EXCELLENCE AU QUOTIDIEN RAYMOND-GINGRAS

L’importance de rendre hommage aux intervenants de proximité et un don de M. Raymond Gingras ont permis la création de ce prix. M. Gingras a été administrateur à la Fondation pendant de nombreuses années. Il fut le trésorier à l’époque de l’expansion de notre œuvre. Nos avoirs sont modestes, mais la Fondation en doit une grande partie à la gestion éclairée de M. Gingras.

Ce prix récompense annuellement les compétences de deux professionnels en centre jeunesse qui œuvrent auprès des jeunes contrevenants, un intervenant volet réadaptation et un intervenant volet psychosocial, et dont les qualités inspirantes sont reconnues par leurs pairs.

Chaque année, un chèque de 1 000 $ est remis par la FQJC à chacun des lauréats lors d’une cérémonie organisée en leur honneur par leur établissement.

Un Jury aura pour mandat d’évaluer les candidatures déposées à partir des critères décrits et de décider des lauréats pour chacun des volets (réadaptation, psychosocial):

**Critères d’admissibilité :**

* Avoir été reconnu de façon concrète par ses pairs dans son milieu.
* Capacité relationnelle exceptionnelle: exemple : animer une relation d’aide fortement constructive ;
* Compétences de conceptualisation : exemple : réaliser une évaluation criminologique complète et synthétique qui contribue à maximiser le développement d’un jeune ;
* Qualités de mobilisateur : mobiliser autour d’un jeune une équipe traitante hautement efficace ;
* Compétences didactiques : faire partager son savoir et son expérience avec ses pairs.

**Modalités d’octroi**

* La candidature complétée d’un candidat doit-être déposé avant la date butoir du concours qui est cette année le ???????
* Un texte de deux pages présentant la candidature doit être joint au formulaire. Reportez-vous aux critères d’admissibilité.
* L’établissement dont un intervenant aura été récompensé une année ne pourra pas présenter de candidats l’année suivante.
* Tous les candidats inscris au concours recevront une correspondance pour les informer de leur mise en candidature
* Une rétroaction sera offerte aux candidats qui le désireront

*Deuxième page*

Ces deux prix annuel, accompagnés chacun d’une bourse de 1000$, sont remis pour souligner les compétences de deux professionnels en centre jeunesse œuvrant auprès de jeunes contrevenants, un intervenant volet réadaptation et un intervenant volet psychosocial, dont les qualités inspirantes sont reconnues par leurs pairs. Pour soumettre une candidature, utilisez le formulaire ci-dessous. »

Les candidatures doivent-être déposées avant la date butoir du ??????

Corriger les formulaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme et descriptif | Commentaires | Recommandations de l’exécutif |
| **PRIX EXCELLENCE DE CARRIÈRE GILLES-ROUSSEL**  En 1993, nous avons créé ce prix en l’honneur des réalisations, valeurs et engagement de M. Gilles Roussel, alors président du conseil d’administration du Centre de réadaptation Cité-des-Prairies. Il nous gardait constamment aux aguets des meilleures pratiques. Professionnel de la délinquance adulte, il connait intimement l’avenir de ceux qui n’en sortent pas, ce qui nous motive tous.  Objectif spécifique :  Récompenser et reconnaitre l’excellence d’une personne qui a mené au Québec une carrière exceptionnelle dans le domaine de l’intervention auprès des jeunes contrevenants.  Nombre de prix/bourses par année :  Un (1) prix de 5000$ (jury de sélection) | • Prix très apprécié et gratifiant pour les récipiendaires   * • Tout comme pour le prix RAYMOND-GINGRAS, le prix GILLES-ROUSSEL devrait aussi offrir une rétroaction aux autres candidats (perdants) tout en leur offrant une attestation ou en soulignant l’excellence auprès de leurs supérieurs, suggérant même que l’employeur puisse souligner cette reconnaissance. | • Maintien de l’orientation prise pour Raymond-Gingras |

*Première page*

PRIX EXCELLENCE DE CARRIÈRE GILLES-ROUSSEL

En 1993, nous avons créé ce prix en l’honneur des réalisations, valeurs et engagement de M. Gilles Roussel, alors président du conseil d’administration du Centre de réadaptation Cité-des-Prairies. Il nous gardait constamment aux aguets des meilleures pratiques. Professionnel de la délinquance adulte, il connait intimement l’avenir de ceux qui n’en sortent pas, ce qui nous motive tous.

Depuis 2015, ce prix reconnait l’excellence d’une personne qui a mené au Québec une carrière exceptionnelle dans le domaine de l’intervention auprès des jeunes contrevenants.

Chaque année, un chèque de 5 000 $ est remis par la FQJC au lauréat lors d’une cérémonie organisée en son honneur par son établissement.

Un jury analysera les candidatures à partir, entre-autre, des critères suivants qui ne sont pas exclusifs :

1. Avoir été reconnu de façon concrète par ses pairs dans son milieu.
2. Portion de la carrière dans le domaine de l’intervention auprès des jeunes contrevenants
3. Engagement personnel et humanisme qui a suscité l’admiration
4. Réalisations spécifiques sur une période prolongée
5. Retombées des réalisations au niveau local (établissement), régional (Partenaires) et/ou national
6. Le candidat a l’étoffe d’un visionnaire ;
7. Il a toujours fait preuve d’un dévouement indéfectible auprès de la clientèle des jeunes contrevenants ;
8. Il est reconnu pour son esprit d’initiative, sa créativité et sa volonté exceptionnelle de se surpasser;
9. Appréciation globale de la candidature

**Une rétroaction sera offerte aux candidats qui le désireront.**

*Deuxième page*

Ce prix annuel, accompagné d’une bourse de 5 000 $, reconnaît l’excellence de la carrière d’une personne dans le domaine de l’intervention auprès des jeunes contrevenants du Québec. Il permet aussi de faire connaître les réalisations de ceux et celles qui donnent le meilleur d’eux-mêmes pour l’avenir de nos jeunes. Vous avez une personne à suggérer? Utilisez le formulaire ci-dessous pour proposer sa candidature.

Décrivez le parcours du candidat et expliquez en quoi sa carrière est exceptionnelle et comment son rayonnement a contribué à faire évoluer son milieu. Reportez-vous aux critères d’admissibilité.

Corriger les formulaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme et descriptif | Commentaires | Recommandations de l’exécutif |
| **BOURSE DE RÉDACTION BRUNO-M.-CORMIER**  Le Dr. Bruno-M. Cormier a été un pionnier de la psychiatrie légale et de la criminologie clinique au Canada. Il a milité pour que les adolescents bénéficient d’une intervention appropriée à leurs besoins dans des institutions conçues pour leur réadaptation. Il a participé activement à la création de la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants, dont il a assumé la présidence pendant 12 ans.  **Objectif spécifique :**  **Offrir une bourse d’étude de rédaction, par le biais d’une association avec le Centre international de criminologie comparée (CICC), pour un étudiant des cycles supérieurs**  **Nombre de prix/bourses par année :** | • Bourse qui était, autrefois, destinée à des étudiants qui menaient des projets de recherches sur la question LSJPA. Cette bourse était déjà difficile à offrir et s’est vu être révisée, il y a quelques années, pour offrir une bourse de rédaction, en fin de parcours, et en collaboration avec le CICC, afin d’obtenir des résultats de recherche sur LSJPA. Une fois de plus, cette bourse est difficilement attribuable.   * • Pour une transformation de cette bourse, de mon point de vue de chercheure d’établissement (Mathilde Turcotte), * L’expertise en délinquance juvénile est en train de se perdre en lien avec un manque de leadership. Il est nécessaire selon moi d’envisager la création d’un observatoire qui assurerait une vigie tant des tendances (données clinico-administratives des centres jeunesse par exemple au plan des condamnations, des mises sous garde, etc.), que des connaissances et des projets novateurs. Cet observatoire pourrait alors développer les liens de collaborations entre les chercheurs qui travaillent sur des thématiques pertinentes, offrir à leurs étudiants des opportunités intéressantes de mémoires ou de thèses, ainsi que de soutenir les intervenants qui travaillent auprès des jeunes. L’Institut universitaire Jeunes en difficulté a l’expertise pour mener à bien un tel projet, à condition de s’associer avec des partenaires comme la Fondation pour nous permettre de libérer les ressources nécessaires. Il s’agirait alors de soutenir pas tant la recherche, que la diffusion des connaissances issues de la recherche et des analyses des données disponibles aux intervenants, aux jeunes et à leur famille. | • Pour cette année, retirer le critère de ne pas avoir reçu de bourses pour l’admissibilité   * • Revoir le contenu et la forme du prix à l’automne pour 2023. |

Sur notre site

BOURSE DE RÉDACTION BRUNO-M.-CORMIER

Le Dr. Bruno-M. Cormier a été un pionnier de la psychiatrie légale et de la criminologie clinique au Canada. Il a milité pour que les adolescents bénéficient d’une intervention appropriée à leurs besoins dans des institutions conçues pour leur réadaptation. Il a participé activement à la création de la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants, dont il a assumé la présidence pendant 12 ans.

Créée en 1991, financée par la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants, cogérée depuis 2016 avec le Centre international de criminologie comparée, la bourse de rédaction *Bruno-M.-Cormier*, d’une valeur de 5 000 $, est disponible chaque année pour un étudiant des cycles supérieurs en cours de rédaction d’une recherche portant sur les

Jeunes contrevenants.

Pour en savoir plus sur la Bourse de rédaction Bruno M Cormier et déposer un projet : [Bourse Bruno M Cormier](https://www.cicc-iccc.org/fr/bourses/cicc/brunomcormier)

Sur le site du CICC

Bourse de rédaction Bruno-M.-Cormier

Cette bourse de rédaction, pouvant aller jusqu'à 5 000 $, est remise chaque année à un étudiant des cycles supérieurs qui s’intéresse à la question des jeunes contrevenants (LSJPA). Elle vise à soutenir des recherches en cours consacrées à la réalité des jeunes contrevenants, afin d’enrichir les connaissances dans le domaine de la délinquance juvénile et d’améliorer les pratiques d’intervention.

Cette bourse est offerte à un étudiant ou une étudiante dont les travaux sont suffisamment avancés et qui désire se consacrer pleinement à la rédaction de son travail de fin d’études (par exemple: mémoire, thèse, travail dirigé, etc.), afin d’accélérer le transfert des connaissances au profit du milieu clinique.

BOURSE DE RÉDACTION

Bruno-M.-Cormier

Le manifeste du Refus global est un texte fondateur du Québec moderne. Le docteur Bruno M. Cormier en fut un des 16 signataires. Le travail auprès des jeunes contrevenants a été l’un des champs de recherche du Dr Bruno M. Cormier. Il a dénoncé l’existence des sous-cultures qui prévalaient dans les institutions pénales. Il a également recommandé que les jeunes bénéficient d’une intervention appropriée dans des institutions conçues pour leur réhabilitation, plutôt que dans des prisons pour adultes. Il a participé activement à la création de la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (FQJC), dont il a assuré la présidence durant 12 ans.

Objectif de la Bourse :

Cette bourse de rédaction est remise chaque année à un étudiant des cycles supérieurs qui s’intéresse à la question des jeunes contrevenants (LSJPA). **Elle vise à soutenir des recherches en cours consacrées à la réalité des jeunes contrevenants, afin d’enrichir les connaissances dans le domaine de la délinquance juvénile et d’améliorer les pratiques d’intervention.**

Cette bourse est offerte à un étudiant ou une étudiante dont les travaux sont suffisamment avancés et qui désire se consacrer pleinement à la rédaction de son travail de fin d’études (par exemple: mémoire, thèse, travail dirigé, etc.), afin d’accélérer le transfert des connaissances au profit du milieu clinique. Le montant de la bourse, pouvant aller jusqu’à 5 000 $, varie en fonction du nombre de crédits universitaires accordés au type de travail de fin d’études

Présenter sa candidature :

Constituer un dossier comprenant :

* Le [formulaire récapitulatif](https://www.cicc-iccc.org/public/media/files/prod/bourses_types_boutons/Demande-de-candidature-2020_5.pdf) dûment rempli;
* Le projet de recherche et son titre – une page maximum;
* Un calendrier de réalisations et un échéancier;
* Un curriculum vitae;
* Une lettre de recommandation du directeur(trice) de recherche ou du superviseur de stages de l’université attestant :
* que le candidat terminera selon toute probabilité son travail de fin d’études au cours de l’année suivant l’octroi de la bourse;
* qu’il en est à la période de rédaction.

Exigences :

* Le candidat entreprend ou termine la rédaction de son travail de fin d’études de cycles supérieurs;
* Il doit déposer son travail de fin d’études à son établissement d’enseignement supérieur **dans un délai maximal de 12 mois** et **produire un rapport synthèse** d’une vingtaine de pages résumant son projet ainsi que les retombées spécifiques concernant la question des jeunes contrevenants et de la LSJPA. Une version électronique du rapport doit être transmise à la FQJC ainsi qu’au CICC. Ce rapport sera mis dans le bulletin ainsi que sur le site Internet du CICC;
* Le candidat accorde à la FQJC une licence permanente, exclusive et libre de redevances pour produire, reproduire ou publier, sous quelque forme que ce soit, la version originale ou une adaptation du travail de fin d’études pour usage dans le réseau de la santé et des services sociaux ou pour distribution non commerciale. De son côté, la FQJC s’engage à dûment citer l’auteur de l’ouvrage dans l’utilisation qu’elle pourrait en faire.

Versement de la bourse :

* La moitié du montant prévu sera versée à l’annonce de l’octroi de la bourse et l’autre moitié du montant sera versée au dépôt du rapport synthèse.

Critères d’évaluation :

* Le sujet de l’étude doit toucher l’évaluation ou l’intervention auprès d’une clientèle de jeunes contrevenants (LSJPA).   
  Les candidatures seront évaluées selon la contribution des travaux au développement de la pratique clinique et à l’innovation. (40% de la note globale)
* Le curriculum vitæ du candidat se distingue des autres CV présentés. (25%)
* La lettre de recommandation du directeur(trice) de recherche ou du superviseur de stages de l’université démontre en quoi l’étude contribue à l’avancement des connaissances dans le domaine ou à l’amélioration de la pratique clinique auprès des jeunes contrevenants et que l’étudiant terminera sa rédaction dans les délais prévus. (15%)
* La pertinence et la qualité méthodologique de l’étude sont incontestables. (20%)

Dépôt du dossier :

* La candidature doit être envoyée au plus tard le **jeudi 24 mars 2022** à 16h00;
* Envoi de votre candidature par courriel, en un seul fichier format PDF à

[bourses-contrats@cicc.umontreal.ca](mailto:bourses-contrats@cicc.umontreal.ca)